

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2024-16
du 21 MAI 2024

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Du 8 juillet au 25 juillet 2024, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
08/07/2024	Barbecue	5 euros
09/07/2024	Piscine	5 euros
10/07/2024	Activité pate fimo	3 euros
11/07/2024	Soirée Laser Game	28 euros
12/07/2024	Grand jeux	1 euro
22/07/2024	Barbecue	5 euros
23/07/2024	Salvatera	13 euros
24/07/2024	Piscine à Thurins	3 euros
25/07/2024	Bowling	18 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 23 MAI 2024
Notifiée le : 23 MAI 2024
Affichée le : 23 MAI 2024

